

ARRETE MUNICIPAL

OBJET :
Occupation du domaine public
Parc des Primevères

Le Maire de la Commune de BRAINS
VU le Code des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,
VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée par la loi n° 82-923 du 22 Juillet 1982,
VU le Code de la Route,
VU l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière Livre I " *signalisation temporaire* " approuvée par l'arrêté du 6 Novembre 1992,
VU la demande présentée par Mme LANIAUD Joséphine présidente de l'association Solidarité Pays de Loire Cameroun (SPALCA) domiciliée au 2 rue Claire Fontaine 44830 Brains, à l'occasion du vide grenier du 25 avril 2026 au parc des Primevères à Brains
CONSIDERANT qu'il incombe à l'autorité municipale de prendre les dispositions réglementaires destinées à assurer la sécurité publique ;
CONSIDERANT la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;
SUR PROPOSITION de la directrice générale des services.

ARRETE :

ARTICLE 1 – L'association SPALCA est autorisée à occuper le site de l'espace des Primevères, rue des Primevères en vue d'y organiser un vide grenier.

La présente autorisation est accordée pour l'occupation du domaine public le samedi 25 avril 2026 de 7h à 18h.

ARTICLE 2 – L'affichage de l'arrêté sur le site sera mis en place par les services de la commune.

ARTICLE 3 – Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la durée de l'occupation.

En cas de dégradation ou de salissure, la commune de BRAINS fera procéder aux travaux de remise en état des lieux aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4 – Madame la directrice générale des services, Monsieur le directeur du pôle de Nantes Métropole, Monsieur le chef de la gendarmerie de Bouaye, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie.

Publié à la mairie de Brains le 19 février 2026



Fait à Brains le 17 février 2026

Le Maire,
Laure BESLIER